

Le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables a mis en place des actions concrètes pour favoriser l'accès des TPE/PME à des financements de moins de 25 000 € à moyen terme (3, 5 ou 7 ans) demandés par les TPE et PME de moins de 20 salariés.

Cette initiative vise à conforter votre entreprise et le banquier dans le montage du dossier de financement : le dossier disponible en téléchargement sur la plate-forme www.financement-tpe-pme.com accélère et facilite l'analyse du dossier par le banquier.

L'assurance modérée apportée par l'expert-comptable est un vecteur de confiance supplémentaire pour trouver les financements adaptés à votre projet.